



Compte Rendu sommaire de séance du Conseil Municipal

Séance du 08 juin 2021

Réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. JENSCH Nisl, maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Culture

- **a renouvelé** la convention de partenariat avec le Conseil Départemental, portant sur l'accès au portail numérique « Nomade », qui permet aux adhérents de la bibliothèque municipale de disposer gratuitement de ressources numériques telles que des cours de langue, des formations, des livres ou encore des films. Cette convention est valable 3 ans et son acceptation n'entraîne pas de coût financier pour les communes d'une population inférieure à 1000 habitants.

Autres actes de gestion du domaine privé

- **a décidé** de procéder à une tranche de 10 relevages de concessions abandonnées dans le cimetière communal, en section E (31, 32, 33 double, 34, 35) et F (23, 24, 33 double). Ces travaux seront exécutés par l'entreprise Colosio,
- **a décidé** de remettre en vente l'ancien immeuble de la Poste face à l'absence de manifestation de l'acquéreur.

Projets en cours

- ♦ Site intergénérationnel
 - **a décidé** de confier la réalisation du dossier de consultation des entreprises et l'assistance pour l'analyse des offres à la société Hydro Géologues Conseil, concernant les travaux de réalisation d'un forage d'essai, prestation s'élevant à 1 431 € HT.
- ♦ Déploiement de la défense incendie
 - **a pris connaissance** d'un besoin supplémentaire en défense incendie pour un projet d'urbanisme se situant au LD-Marlay, et a opté en priorité pour l'aménagement d'un point d'aspiration de l'eau dans la rivière l'Indrois, sous réserve d'une capacité suffisante en eau et de l'accord des services compétents. En cas d'impossibilité, s'est engagé à acheter une bache incendie et à la mettre à disposition des demandeurs pour aménagement à leur frais.

Divers

- **est informé** de l'ouverture d'un dossier de protection juridique avec recours à avocat pour la gestion des dossiers locatifs,
- **a entendu** les remerciements de M. le maire adressés aux élus et bénévoles qui désherpent et embellissent par la création de décorations, la commune,
- **a pris connaissance** :
 - que la porte du chalet a été vandalisée, l'auteur des faits s'est manifesté et un dossier de sinistre a été ouvert ; le devis de remplacement s'élève à 3 035,96 € HT,
 - que la Préfecture a validé la déclaration du feu d'artifice prévu le 17 juillet 2021 et que les modalités de rassemblement pourraient être adaptées par la Préfète selon les circonstances locales,
- **a fixé** les permanences pour le bureau des élections pour les scrutins électoraux des 20 et 27 juin prochains.

Le Maire,
Nisl Jensch